

A PLUS IMAGE 7
Société anonyme
au capital de 5.000.000 Euros
Siège social : 8, rue Bellini
75116 - Paris

818 611 212 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES DU 2 JUIN 2022
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société A PLUS IMAGE 7 (la « Société ») pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation (i) les comptes annuels dudit exercice ainsi que (ii) la dissolution de la Société.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 24 février 2016. Il s'agit donc de son sixième exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a généré un chiffre d'affaires de 113 978 € contre 66.475 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes d'exploitation et de cession des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 211 673 € contre 316.777 € l'exercice précédent. Ces charges comprennent notamment :

- 83 500 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 141.200 € au titre de l'exercice précédent.
- 96 400 € d'honoraires prélevés par la société Bellini Partners en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, ainsi que 3 000 € de rémunérations allouées aux administrateurs et 600 € de forfait social, soit un total de 100 000 €, correspondant à 2% du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 2 octobre 2015.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (44 804) €, contre un résultat de (190.302) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 464 € contre 1.145 € au titre de l'exercice précédent et d'un résultat exceptionnel de (32 582) € contre (28.733) €, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (76 922) €, contre un résultat de (217.890) € pour l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 5 000 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2021 à 3 429 061 €, le prix de l'action est donc valorisé à 68,58 €.

Pour rappel, A PLUS IMAGE 7 a utilisé son capital de départ de 5.000.000 € de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 3.252.000 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- 1.248.000 € en participation dans le capital de la société A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7, SARL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écriture de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement)
- Le solde, 500.000 €, a été placé en OPCVM monétaire, conformément à la réglementation.

RECAPITULATIF A PLUS IMAGE 7	
Enveloppe totale	5.000.000 € (100%)
Investissement en association à la production	3.252.000 € (65%)
Investissement en développement (filiale A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7)	1.248.000 € (25%)
Placement en trésorerie	500.000 € (10%)

Le portefeuille a été diversifié entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 2.750.000 € dans des œuvres cinématographiques dont 2.240.000 € en contrat d'association à la production et 510.000 € en développement ;
- 1.750.000 € dans des œuvres audiovisuelles dont 1.012.000 € en contrat d'association à la production et 738.000 € en développement.

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	2.240.000 €	1.012.000 €	3.252.000 €
Développement	510.000 €	738.000€	1.248.000 €
Total	2.750.000 € (61%)	1.750.000 € (39%)	4.500.000 €

Conformément à nos engagements règlementaires, 60% des investissements sont non adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance.

- **Investissements en association à la production non adossés :**

A PLUS IMAGE 7 a investi 1 452 000 € en association à la production non adossée dans 12 œuvres cinématographiques et 3 œuvres télévisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de nos investissements :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Recettes d'exploitations	Cession de droits résiduels	Total des recettes
Les têtes de l'emploi	Cinéma	Alexandre Charlot et Franck Magnier	Franck Dubosc, Elsa Zylberstein	150.000 €	130 211,41 €	-	130 211,41 €
L'ascension	Cinéma	Ludovic Bernard	Ahmed Sylla, Alice Belaidi	90.000 €	232 986,46 €	11 135,40 €	244 121,86 €
L'embarras du choix	Cinéma	Eric Lavaine	Alexandra Lamy, Arnaud Ducret, Anne Marivin, Jérôme Commandeur	75.000 €	59 272,00 €	-	59 272,00 €
Boule et Bill 2	Cinéma	Pascal Bourdiaux	Franck Dubosc, Mathilde Segner, Jean-François Carey	120.000 €	4.578 €	60 000,00 €	64 578,00 €
Le petit Spirou	Cinéma	Nicolas Bary	Pierre Richard, François Damiens	100.000 €	5 206,75 €	-	5 206,75 €
Gauguin	Cinéma	Edouard Deluc	Vincent Cassel, Tuhei Adams, Paotai Hikutini	100.000 €	-	-	-
Daddy Cool	Cinéma	Maxime Govare	Vincent Elbaz, Laurence Arné	55.000 €	32 201,37 €	-	32 201,37 €
La promesse de l'aube	Cinéma	Eric Barbier	Charlotte Gainsbourg, Pierre Niney	80.000 €	23 730 €	38 666,67 €	62 396,67 €
Si tu voyais son cœur	Cinéma	Joan Chemla	Marine Vachh, Gael Garcia Bernal	80.000 €	42 508,45 €	1 500 €	44 008,45 €
Embrasse-moi	Cinéma	Océane Rosemarie	Océane Rosemarie, Alice Pol, Helena Noguerra	70.000 €	3 991,42 €	2 000,00 €	5 991,42 €
Maryline	Cinéma	Guillaume Gallienne	Anaïs d'Hermy, Vanessa Paradis, Xavier Beauvois, Eric Ruf	100.000 €	2.207,14 €	1 936,51 €	4 143,65 €
La quête des vents saison 4	Télévision (série documentaire)	Eric Capitaine, Christoph Schwaiger, Timo Ebemann, Xavier Blanot	-	80.000 €	22 310,39 €	-	22 310,39 €

Dream the future saison 2	Télévision (série documentaire)	Pierre-François Didek, Stéphane Correa, Etienne de Clerck, Elisabeth Scherrer, Nathalie Labarthe, Pierre Cassagnieux	-	132.000 €	160 369,05 €	2 000 €	162 369,05 €
Kim Kong	Télévision (série)	Stephan Cafiero	Jonathan Lambert, Audrey Giacomini, Frédéric Chau	170.000 €	82 052,68 €	-	82 052,68 €
Burn out	Cinéma	Yann Gozlan	François Civil	50.000 €	36 179,45 €	-	36 179,45 €
TOTAL				1.452.000 €	837 804,57 €	117 238,58 €	954 866,59 €
TAUX DE RECOUVREMENT BRUT							66%

* Cession réalisée en mars 2022 pour 1 500 €

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. La SOFICA bénéficie pour chacune de ces œuvres de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...).

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 70% (266 732,12 € de recettes d'exploitation pour 382 000 € investis).

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 64% (688 134,47 € de recettes d'exploitation pour 1 070 000 € investis).

- **Investissements en association à la production adossés :**

A PLUS IMAGE 7 a également réalisé 1 800 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 2 œuvres audiovisuelles et 5 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date rachat	Investissement	Garantie de rachat
L'amant double	Cinéma	François Ozon	Marine Vach, Jérémie Renier	01/01/2021 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	270 000 €	270 000 €
Gauguin	Cinéma	Edouard Deluc	Vincent Cassel, Tuhei Adams, Paotai Hikutini	01/01/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	120 000 €	124 200 €
Le sens de la fête	Cinéma	Olivier Nakache et Eric Toledano	Jean-Pierre Bacri	01/06/2019 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	600 000 €	600 000 €
Otez-moi d'un doute	Cinéma	Carine Tardieu	François Damiens, Cécile De France, Max Von Sydow	01/01/2021 jusqu'à la liquidation d'A	50 000 €	50 000 €

				PLUS IMAGE 7		
Aurore	Cinéma	Blandine Lenoir	Agnès Jaoui	01/01/2021 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	130 000 €	130 000 €
Oggy reborn	Télévision (animation)	Olivier Jean-Marie	-	01/06/2019 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	315 000 €	327 500 €
Kaboul kitchen – saison 3	Télévision (série)	Virginie Sauveur, Guillaume Nicloux	Abkarian, Stéphanie Pasterkamp, Alexis Michalik, Benjamin Bellecour	01/01/2021 au 31/12/2027	315 000 €	315 000 €
TOTAL					1 800 000 €	1 816 700 €
TAUX DE RECOUVREMENT BRUT GARANTI						101%

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 40% de l'ensemble des investissements.

- **Investissements en association au développement :**

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés par la filiale de développement A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7 pour un montant total de 1.248.000 €.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes
2425 Films	Cinéma	<i>Burn out</i> <i>La finale</i> <i>Ad Vitam</i> <i>Les boîtes noires</i> <i>Bob Ghetto</i> <i>Le test</i> <i>Le trésor perdu</i> <i>La grande classe</i>	80 000 €	80.557 €
De Films en Aiguille	Télévision	<i>Le vent se lève</i> <i>Chiffonnier</i> <i>Le rapt</i> <i>Les jours maudits</i> <i>Le banquier du diable</i> <i>La quête des vents – saison 4</i> <i>Nico</i> <i>Sisyphie</i>	80 000 €	80.456 €
Eliph Productions	Cinéma	<i>Le Naf</i> <i>Cigare au miel</i> <i>Vol d'oiseau</i>	30 000 €	20.000 €
Incognita	Cinéma	<i>Double jeu</i> <i>Sideways</i> <i>Le crayon de Dieu</i>	80 000 €	82.392 €
Kwai	Télévision	<i>Baron noir – saison 2</i> <i>La dernière vague – saison 1</i> <i>Antenne Nord</i>	250 000 €	252.002 €
Quad Cinéma	Cinéma	<i>Luz</i> <i>Dans la brume</i> <i>Pole dance</i> <i>L'estime de soi</i>	240 000 €	240.651 €

		<i>15 books</i>		
Quad TV	Télévision	<i>Ennemis jurés Le bazar de la charité Autopsie</i>	255 000 €	255.000 €
Source Films	Cinéma	<i>Qu'est-ce qu'on va faire de papa ? La colo Désordre amoureux Règles du jeu Les mystères de Paris In teneris</i>	80 000 €	-
Lincoln TV	Télévision	<i>Weird Sexe thérapie Ronde de nuit Mirage Apocalypse Belle époque Rungis</i>	153 000 €	155.597 €
TOTAL		46 œuvres	1 248 000 €	1.166.655 €

Conformément à ce type d'investissements, assimilables à des prêts qui permettent au producteur de développer des œuvres, le remboursement des engagements est réalisé à chaque mise en production.

Faits marquants de l'exercice

Notre activité a principalement consisté à la gestion des remontées de recettes du catalogue de production et à la cession d'une partie des droits à recettes détenus par A PLUS IMAGE 7.

Au cours de l'année 2021, A PLUS IMAGE 7 a également continué d'exercer ses promesses d'achat auprès des sociétés de production pour les investissements adossés suivants :

- « Aurore », produit par Karé Production pour un montant de 44 086 € ;
- « Kaboul Kitchen » saison 3, produit par Scarlett Productions pour un montant de 315 000 € ;
- « Otez-moi d'un doute » produit par Karé Production pour un montant de 38 667 €.

Suite à la démission de Monsieur Victor Haond de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration en date du 11 février 2022 a décidé de nommer, en remplacement, Madame Muriel Rousselet au poste de Directrice Générale.

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A PLUS IMAGE 7 va finaliser la cession de ses droits restants dans l'objectif d'une liquidation de la Société à court terme.

Pour la plupart des œuvres, les négociations concernant les prix et modalités de cession sont entamées avec les producteurs.

Afin d'accélérer le processus de liquidation, A PLUS IMAGE 7 a réalisé une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) avec sa filiale A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7 au profit de la Société, constatée en date du 17 novembre 2021, après que la décision de dissolution ait été publiée au Journal Spécial des Sociétés de Paris le 11 septembre 2021 (n°63) et rendue effective le 13 octobre 2021.

Conformément à la réglementation et à la validation de la liquidation anticipée auprès de la DGFIP obtenue le 2 avril 2021, la Société a pour objectif une liquidation au cours de l'exercice 2022 pour un remboursement des actions au cours du troisième trimestre 2022.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Principaux risques et incertitudes

La Société est confrontée aux risques suivants :

Mars Films :

Suite à la procédure de redressement judiciaire de la société de distribution MARS FILMS, qui a distribué le film « L'Ascension », A PLUS IMAGE 7 a effectué une déclaration de créance auprès de l'administrateur judiciaire pour un montant de 43.889,74 € sur ce film. La créance de la Société sur la société MARS FILMS a été admise à la procédure pour un montant de 37.503,32 € à titre privilégié qui pourrait être recouvrée à concurrence de 30% à compter de l'arrêté du plan.

Move Movie :

A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7 a signé un contrat d'adossment avec la société Move Movie sur le film « Gauguin ». Au 31/12/2020, sur les 124 200 € facturés, seuls 50 000 € avaient été payés. Compte tenu des difficultés financières rencontrés par la société Move Movie depuis 2 ans, et la crise sanitaire, 100% du montant de la créance avait été provisionné.

Au 31/12/2021, 59 000 € ont été réglés, dans le respect de l'échéancier en cours.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

A PLUS IMAGE 7 a créé A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7, filiale au capital de 1.248.000 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Elle détenait 100% du capital et des droits de vote, avant la dissolution de cette dernière et la Transmission Universelle de Patrimoine au profit de A PLUS IMAGE 7.

A PLUS IMAGE 7 ne possède aucun établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de 76.922 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Perte de l'exercice : (76.922) €

- au poste « report à nouveau », soit la somme de : (76.922) €

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de (1.494.017) € à (1.570.939) €.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Dettes Fournisseurs (en HT €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2021	-	-	-	-
31/12/2020	-	-	-	-

Toutefois la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq premiers exercices écoulés.

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

A PLUS IMAGE 7 a signé le 2 février 2016 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Cette convention a été reprise dans les actes accomplis au titre de la société en formation lors de l'assemblée générale constitutive. Elle s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

A PLUS IMAGE 7 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote d'A PLUS IMAGE 7.

Situation des mandats des mandataires sociaux

Le mandat d'administrateur de Monsieur Niels COURT PAYEN arrive à expiration. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Niels COURT-PAYEN pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sauf si la dissolution de la Société est votée (cf. ci-après). Le Conseil d'administration a d'ores et déjà renouvelé Monsieur Niels COURT PAYEN dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur.

Monsieur Victor Haond a été nommé le 3 juin 2020 pour une durée de 2 années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Néanmoins, suite à la démission de Monsieur Victor Haond en date du 11 février 2022, Madame Muriel Rousselet a été nommée Directrice Générale le même jour par le Conseil d'Administration pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous proposons de renouveler le mandat de la société RSM Paris pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ou le cas échéant, pour la période prenant fin à l'issue des opérations de liquidation si celle-ci intervient avant, sous réserve de l'approbation de la dissolution anticipée par les actionnaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne soumettons pas le renouvellement de la société FIDINTER en tant que Commissaire aux comptes suppléant dans la mesure où celle-ci a été radiée en 2020.

Rémunérations des administrateurs

Dans l'optique de la dissolution de la société, aucune rémunération n'est prévue pour l'exercice en cours.

Au cours de l'exercice 2021, il a été attribué aux administrateurs une somme globale de 3.000 euros.

Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Dissolution

Fort du processus de cession entamé, nous avons obtenu le 2 avril 2021 l'autorisation anticipée de dissolution de la SOFICA de la part de la DGFIP nous permettant d'envisager une liquidation de la Société dans les deux prochaines années.

Ainsi, il vous est proposé de voter la dissolution anticipée de la Société lors de la prochaine Assemblée Générale et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Le siège de la liquidation serait fixé au siège social 8 rue Bellini – 75116 Paris.

Dans l'hypothèse d'un vote favorable des actionnaires à la dissolution anticipée de la Société, il vous est proposé de nommer la société BELLINI PARTNERS (RCS Paris 802 991 901) en qualité de liquidateur. Cela aura pour conséquence de mettre fin aux fonctions des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général.

Le Liquidateur ainsi nommé devrait dresser un inventaire de l'actif et du passif de la liquidation, un bilan d'ouverture de la liquidation et convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la date de ce jour, aux fins d'information de ces derniers sur l'inventaire et le bilan d'ouverture de la liquidation.

Le Liquidateur ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Le Liquidateur aurait pour mission de céder, au meilleur prix, l'ensemble des participations détenues par la Société d'une part et de résilier, en temps utile, l'ensemble des contrats liant la Société à des tiers d'autre part. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'il avisera, tout l'actif de la Société. Il aurait également pour mission de payer l'ensemble des dettes de la Société à l'égard des tiers. Il prendrait toute décision de nature à éteindre tous les droits des créanciers à l'égard de la Société et en général tout le passif de cette dernière. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Le Liquidateur aurait qualité pour représenter la Société auprès des tiers, notamment les administrations publiques ou privées ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Il serait tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour rendre compte de son activité.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2021 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés durant l'exercice 2021.

Monsieur Niels Court-Payen, Président du Conseil d'Administration, est également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'Administration des sociétés A Plus Image 8, SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, SG Image 2020 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'Administration des SPPICAV A Plus Génération 2 et SPPICAV Génération 3

Monsieur Victor Haond, Directeur Général jusqu'au 11 février 2022, date de sa démission, est également :

- Directeur général de la société A Plus Image 8

Madame Muriel Rousselet, Directrice Générale à compter du 11 février 2022, est également :

- Directrice générale de la société A Plus Image 8

Madame Yolaine Tuffier, Administratrice depuis le 27 février 2020, est également :

- Gérante de la SARL Courant d'Art
- Présidente de la société SAS Trocadéro Distribution à partir du 30 juin 2020
- Membre du Conseil d'Administration de la société A Plus Image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Monsieur Gilles Legrand Administrateur depuis le 27 février 2020, est également :

- Président Directeur Général de la société SAS Epithète and Co
- Membre du Conseil d'Administration de la société A Plus Image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'administration du 28 avril 2022, il a été rappelé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaitez.



Le Conseil d'Administration
Représenté par Niels Court-Payen

ANNEXE

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/21 au 12/21	Exercice 01/20 au 12/20	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	113 978	66 475	178 848	437 010	145 263
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-46 312	-63 635	95 046	366 057	-4 494
- Impôts sur les bénéfices					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	-76 922	-217 890	-238 959	-203 768	-359 536
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	30 610	154 255	334 006	569 825	355 042
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	-0,93	-1,27	1,90	7,32	-0,09
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-0,93	-1,27	1,90	5,95	-0,09
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-1,54	-4,36	-4,78	-4,08	-7,19
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					